

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 217-1-2016

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la **séance ordinaire du 5 avril 2016**, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 217-1-2016 Règlement amendant le règlement 217-2014 relatif à l'autorisation de construire un centre de la petite enfance sur une partie du lot 3 727 357.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau de la greffière situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 26 avril 2016.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville